

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V 51 Vœu relatif à la « carte du citoyen de Paris ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'après les assassinats à Charlie Hebdo, à Montrouge et à la Porte de Vincennes, les cérémonies de recueillement et d'hommage, la Maire de Paris a réagi avec volontarisme et proposé une série de mesures,

Considérant que parmi ces mesures, la Maire de Paris a annoncé la création d'une « carte du citoyen de Paris » délivrée à tous les Parisiennes et Parisiens résidant à Paris, y compris aux enfants scolarisés à partir de la classe du CP,

Considérant que cette carte doit permettre de « se sentir Parisien » et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance commune à une même Cité, contribuer à renforcer le vivre ensemble et la citoyenneté,

Considérant que cette carte doit également permettre « l'accès à des lieux et équipements publics et de voter pour le budget participatif »,

Considérant que la Maire de Paris a rencontré à Paris le Maire de New-York, Bill de Blasio, qui a instauré une carte du citoyen de New-York, pour tous les citoyen-ne-s de sa ville permettant notamment la reconnaissance symbolique de la citoyenneté de résidence aux quelques 500 000 personnes sans-papiers résidents à New-York,

Considérant que la volonté de renforcer objectivement le lien fraternel et d'égalité des droits entre résidents d'une même ville ne saurait exclure une partie d'entre eux sous prétexte de leur situation administrative,

Considérant également que les avantages donnés par la « carte du citoyen de Paris » comme l'accès à certains lieux ne sauraient également être réservés à une partie de la population de Paris,

Considérant plus généralement que toute exclusion ou toute exception à la délivrance de cette « carte du citoyen de Paris » mettrait en péril le projet de reconnaissance d'une vie commune à l'intérieur de la Cité,

Considérant les engagements de la ville en faveur de la régularisation des enfants scolarisés et de leur famille, des travailleuses et des travailleurs sans papiers,

Considérant les engagements de la ville en faveur de la reconnaissance de la citoyenneté de résidence, et du droit de vote des résident-e-s étrangers extracommunautaires aux élections locales,

Considérant les engagements de la ville en faveur de la lutte contre les LGBTPhobies et pour les droits des trans,

Considérant donc que la « carte du citoyen de Paris » est l'occasion pour la Ville de Paris de reconnaître ses habitants comme tous égaux quelle que soit leur nationalité, leur origine, leur orientation sexuelle et leur identité de genre,

Considérant la nécessité de changer la législation concernant le droit des personnes transsexuelles afin de faciliter la modification de la mention du sexe et du prénom à l'état civil des personnes transsexuelles et intersexes, comme cela a été instaurée par exemple en Argentine afin de reconnaître le libre choix du genre, et d'en finir avec le long parcours psychiatrique, juridique et médical aussi humiliant, blessant qu'absurde, et contraire aux droits humains fondamentaux et universels,

Considérant la nécessité de contribuer à l'éducation populaire et de lutter contre les représentations sociales stigmatisantes à l'encontre des personnes transsexuelles et intersexes,

Considérant que dans le processus inclusif et d'appartenance commune à un même peuple de Paris initié par les propositions de la Maire de Paris, la ville s'honorerait d'être à l'avant-garde sur ces questions,

Considérant que cette carte du Citoyen parisien, sans réelle valeur juridique mais d'une puissance symbolique très forte serait enfin l'occasion pour les Parisiennes et les Parisiens de choisir librement leur mention de genre sans avoir à fournir de justificatif,

Considérant le volontarisme affiché de la Ville de Paris de considérer tous ses résidents comme égaux et formant ainsi un peuple un et indivisible de la commune de Paris,

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET,

Emet le vœu que :

- la « carte du citoyen de Paris » ainsi que les droits qui y seront liés soit délivrée à tout résident parisien quelles que soient sa nationalité, sa situation administrative et son origine,

- la Maire de Paris concerte l'ensemble des associations engagées en faveur de l'égalité des droits, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, contre toutes les discriminations, de défense des droits de l'homme et du citoyen, les associations laïques, afin d'élaborer un livret d'accompagnement de la carte du citoyen de Paris,

- la Maire de Paris concerte les associations engagées pour les droits des personnes transsexuelles et intersexes afin que la « carte du citoyen de Paris » puisse permettre le libre choix du genre sans avoir à fournir de justificatif, et que des formations soient organisées à l'intention des agents municipaux contre les discriminations et la transphobie,
- la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin de soutenir le changement de la législation actuelle pour l'instauration d'un droit automatique au changement de l'identité de genre et du prénom à l'état civil,
- la Maire de Paris renouvelle ses interpellations du gouvernement en faveur de la régularisation des enfants et jeunes majeurs scolarisés, leur famille et les travailleuses et travailleurs sans papiers, et en faveur d'une refonte du CESEDA.